

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Péral;
V^e BARREAU, rue S. t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
Et chez tous les Directeurs
Poste.



Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 9 AVRIL 1826.

Les Assises du second trimestre de 1826 s'ouvriront, dans cette ville, le 1^{er} mai prochain, sous la présidence de M. Coste, l'un des conseillers à la Cour royale, désigné à cet effet par ordonnance du Garde-des-Sceaux.

— La cérémonie, que nous avions annoncée pour jeudi, 6 avril, a eu lieu effectivement ce jour-là, sur les 5 heures, au pont Charles X. Les autorités de Lyon et de la Guillotière y assistaient. Une foule considérable jouissait de ce beau spectacle. La fête a été troublée par un événement malheureux. Un domestique, qui conduisait des chevaux à l'abreuvoir le plus rapproché du pont, s'est noyé. On n'a pu le secourir à tems. Les chevaux, après avoir suivi le courant pendant quelques instans, ont été sauvés.

— L'accident arrivé à M. le curé de St-François, et dont nous avons parlé dans notre dernier N^o, est une attaque d'apoplexie. La position du malade s'améliore tous les jours. On a remarqué que la foule se portait aux messes qu'on célébrait pour lui dans le cours de la neuvaine, avec autant d'affluence qu'aux cérémonies les plus solennelles de l'Eglise.

— Un incendie violent a éclaté vendredi soir, 7 avril, dans la maison des sieur Matalon et Laurent, place de la Croix-Rousse. La toiture a été totalement embrasée en un clin-d'œil. Les troupes de la garnison, le général à la tête, les autorités de la Croix-Rousse et M. le Maire de Lyon, se sont transportés de suite sur les lieux. Ce dernier

Magistrat a donné des preuves de zèle et d'un vrai courage. Il dirigeait lui-même les travailleurs en s'exposant à des dangers réels.

Deux heures étaient à peine écoulées, et déjà l'on était maître d'un incendie qui menaçait d'envahir une masse considérable de maisons. Parmi les commissaires de police, qui se sont empressés de concourir au maintien de l'ordre, on a remarqué M. Berthoux, dont le zèle et les efforts n'ont pas peu contribué à donner une heureuse direction aux secours. Aucun accident n'est parvenu à la connaissance de l'Autorité.

— L'Administration a cru devoir relever une assertion hasardée par le *Journal du Commerce*, au sujet des retenues faites, suivant lui, aux jeunes filles dites *Mazardes*, pour la valeur de deux déjeuners. Cette allégation, qui n'était qu'un misérable conte de commère recueilli avec légèreté, n'avait pas besoin d'une réfutation aussi sérieuse que celle contenue dans la lettre adressée au journal par M. Delphin, président de l'Administration des hospices.

— Le dragon Prévôt, accusé d'avoir proféré des cris séditieux, n'a pas été traduit au conseil de guerre, comme nous devions le penser : on annonce aujourd'hui qu'il a été renvoyé dans une compagnie de pionniers de discipline, et dégradé en présence du régiment.

— Un corroyeur, de la rue Paradis, a tenté de se suicider en se frappant à la gorge avec un instrument appelé *tranchet*. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il

laisse peu d'espoir de le rappeler à la vie. Ce malheureux, jeune encore, est père de famille.

— On répare les stalles destinées aux chanoines dans le chœur de l'église métropolitaine. Des ouvriers y sont occupés depuis quelque tems.

— On parle d'une prochaine mutation dans les corps d'infanterie de la garnison, qui devraient être relevés par des régimens venus des contrées de l'ouest. On n'a encore aucun renseignement officiel.

— On assure que les travaux, pour l'entourage du piédestal de la statue équestre, vont être conduits avec la plus grande rapidité, et achevés dans le courant de la belle saison. On prépare les marbres qui sont tous arrivés sur les lieux.

— Le marché aux fleurs a été tenu, dimanche dernier, pour la première fois, sur la promenade dite des tilleuls, à Bellecour. Loin de la déparer, ces fleurs reposent agréablement les regards des nombreux promeneurs, et ne pourront que produire un effet varié, lorsque l'ombrage des allées sera plus touffu.

— L'affiche des *Montagnes* annonçait, l'autre jour, que l'entrée des jardins était gratuite. C'est sans doute un moyen adopté par les propriétaires de ces établissemens pour se soustraire au paiement des droits énormes qu'exige le fermier du droit des indigens.

— Un petit filou, à peine âgé de 14 ans, sous prétexte d'aider une fille de campagne à charger son cheval, au marché de mardi dernier, s'est rapproché

d'elle, et lui a enlevé de sa poche le produit de la vente qu'elle venait de faire. Ce petit misérable a été arrêté le soir même.

— Nous remarquons que, depuis quelques jours, on entend parler un peu moins de vols. On ne dit pas cependant qu'on ait fait aucune arrestation importante. Notre tranquillité, si elle s'établit, serait donc due alors à l'émigration de quelques-uns des élèves de Cartouche, qui s'étaient donné rendez-vous dans nos murs.

— On continue d'informer contre les revenus de la distribution des faux liards étrangers. S'il en faut croire les accusés, ce trafic est presque en honneur à Paris. Des maisons de commerce de la capitale en auraient fait des envois considérables, dans la province, sous les yeux de la Police et de l'Autonomie, qui n'auraient mis aucun obstacle à ce trafic. C'est une branche licite de spéculation qu'ils s'étonnent de voir entraver par le ministère public dans un seul de nos départemens. Ces honnêtes distributeurs, qu'on a eu grand tort d'arrêter dans le cours de leurs opérations, viendront demander peut-être un brevet d'impunité et des encouragemens publics, pour avoir créé une nouvelle branche de commerce.

— L'ouverture du bureau supplémentaire de la poste a été accompagnée d'une mesure qui a excité de vives réclamations. Le mode indiqué pour la distribution des lettres et les formalités requises ont paru, à quelques négocians, souverainement vexatoires et de la dernière inconvénience. Une pétition à la chambre de commerce a été colportée; un lieu a même été indiqué pour recueillir les signatures: c'est le magasin d'un négociant de la rue Longue. Les observations que présente sur ce projet l'*Eclaireur du Rhône*, nous paraissent pleines de force, et d'une réfutation difficile. La chambre de commerce est la première gardienne des prérogatives et des intérêts des négocians: elle se fera un devoir, nous n'en doutons pas, de délibérer de nouveau sur un objet dont l'importance ne saurait être traitée avec la légèreté si familière aux bureaux.

— Grâce à la promptitude des mesures qui ont été prises par les autorités respectives, la rupture du pont Morand n'a pas fait éprouver aux habitans des deux rives une interruption de rapports aussi prolongée qu'on aurait pu le croire. Un pont provisoire a rapidement remplacé les arches enlevées. Aujourd'hui la reconstruction entière et les travaux touchent à leur terme. On ne sait ce qui doit le plus étonner de la célérité ou du talent apporté à des opérations relatives à un événement qui ne remonte pas à plus de six mois.

— Le bruit se répand qu'on va mettre bientôt en adjudication les travaux relatifs à l'exhaussement du quai de Saône, de manière à le mettre à l'abri des crues fréquentes de cette rivière.

— C'est le 1^{er} juillet prochain que doit commencer la démolition de cinq nouvelles maisons à la Pêcherie. Toutefois un bâtiment, qui fait partie de ceux qu'on devait démolir avant le 30 novembre dernier, est encore debout, et la presque totalité des matériaux provenant des autres édifices sont sur place.

— Le pont de la *Mulatière* est dans ce moment l'objet de grandes réparations. On refait entièrement le plancher. Ce pont, qui dessert une route des plus fréquentées, est peu en rapport, par son défaut de solidité, avec le poids des voitures énormes qui le traversent en tous sens. L'Administration des ponts et chaussées se verra obligée de le reconstruire en entier, plutôt qu'on ne le croit peut-être. Sa réédification avec des piles en pierres coûterait moins que le service journalier de réparations dont il est l'objet.

— C'est mardi 11 avril que la Police correctionnelle statuera sur la plainte portée contre l'*Éditeur du Journal du Commerce*.

— Un ouvrier chapelier du quartier de l'Hôtel-Dieu est prévenu d'avoir commis le crime de viol sur la personne de sa propre fille âgée de 9 ans et demi, et de lui avoir communiqué un mal horrible, dont l'existence a été constatée, ainsi que les traces du délit, par un procès-verbal des médecins aux rapports. L'accusé est père de trois autres filles. Il s'est soustrait par la fuite

à l'exécution du mandat d'arrêt lancé contre lui.

ALBUM LYONNAIS.

Un journal de notre ville rend compte de la dernière édition du poème de M. Coignet, qui a pour titre : *Le Siège de Lyon*. Le jeune lauréat ne doit pas se plaindre de la conduite du critique, qui lui a prodigué les éloges les plus encourageans. Mais ce qu'il nous est impossible de ne pas relever, c'est le système, mis en avant par le gazetier, sur les causes du *siège de notre patrie*. Il paraît qu'il a puisé ses autorités aux mêmes sources que M. Jal, auteur du *Résumé historique du Lyonnais*. Ce n'est pas la cause du trône abattu par le Jacobinisme que Lyon a voulu défendre, c'est la *liberté*, ose dire le Rédacteur, qui ajoute, pour qu'on ne puisse se méprendre sur ses véritables intentions, que toute autre raison serait démentie par l'évidence, et serait *sciemment mensongère*. Qu'il interroge les mânes de ses pères et des nôtres, et qu'il leur demande si le mot de *République* était celui que murmuraient leurs lèvres livides sur les échafauds de la terreur. *Je meurs pour Dieu et le Roi*: voilà les paroles que proféraient, en expirant, les Lyonnais de 1793.

— On parle, dans le monde, de la réunion de deux puissances littéraires. Une *Feuille indépendante* et un *Journal éclairé* sont sur le point, dit-on, de signer un traité d'alliance, au moyen duquel nous aurons une gazette de moins.

— Un de nos Abonnés nous transmet quelques observations au sujet des mesures prises, par l'Autorité militaire, pour réprimer les désordres dont la rue Petit-Soulier est si souvent le théâtre: On trouve à Londres, nous dit-il, une quantité prodigieuse de mauvais lieux; quand il s'y passe des scènes trop scandaleuses, la Police n'a souvent pas le pouvoir de les faire fermer. *Fielding*, l'un des magistrats de police de cette ville, fils de l'auteur de *Tom-Jones*, imagine, dans une circonstance de cette espèce, de faire placer, à la porte de l'une de ces maisons, deux hommes portant une torche allumée, et qui n'empêcheraient point d'entrer.

Ce spectacle nouveau attira les curieux ; les libertins n'osèrent plus y venir , et ces maisons se trouvèrent naturellement fermées. D'autres mœurs , sans doute , commandent et permettent l'emploi d'autres moyens ; chez nous , la force armée fait promptement justice de ces désordres ; une sentinelle placée à la porte d'une maison de débauche en interdit l'entrée aux plus turbulens , et sa présence , dit-on , ainsi que sa singulière consigne , ne contrariaient nullement ceux qui arrivent avec des intentions plus pacifiques ; d'autres fois , nos Magistrats font renfermer les misérables qui sont les causes premières de ces désordres , et fermer leurs habitations infâmes ; s'ils n'usent pas plus souvent de ce moyen , c'est sans doute parce qu'ils craignent d'agir à la manière des médecins , qui , pour guérir les boutons d'un corps malade , s'efforceraient de les répercuter au dedans : semblables à d'inhabiles politiques , ils appliqueraient alors le remède à la tête , parce que la douleur est au front. Le mal , ici , est dans les nerfs : c'est au cœur qu'il faut porter le spécifique... Bernardin-de-St-Pierre l'a dit ; la cause de la prostitution des filles du monde vient , d'une part , de leur indigence , et , de l'autre , du célibat de deux millions d'hommes.

— Les tentures et tapisseries de papiers peints sont parvenues , de nos jours , à un degré de perfection qui tient du prodige. Nous avons vu , dans les magasins , à l'enseigne des Chinois , quai de Saône , des devans de cheminées , surtout , qui représentaient des sujets d'histoire , de fantaisie ou de mythologie , de manière à rivaliser par l'illusion avec la peinture elle-même. Nous avons remarqué un vieux soldat de la garde , donnant l'aumône à un pauvre père de famille couché avec ses enfans , à la porte de son humble cabane. L'attitude du militaire et ses traits expriment les sentimens d'une âme opprimée ; les détails sont pleins de vérité. Les dépôts de papiers peints de la rue St-Côme et de la rue Puits-Gaillot , présentent aussi des sujets variés et des ouvrages qui décèlent un talent agréable.

— Les souscriptions sont à la mode. Celle pour les Grecs est à l'ordre du jour. Des dames sont chargées , à Paris , de visiter le comptoir du négociant et les salons du rentier , pour réclamer , en faveur des Hellènes , le denier du malheur. Il est impossible de douter des bonnes intentions de ceux qui sont chargés de recueillir ces dons ; ils ont annoncé qu'ils avaient les plus grandes facilités pour faire parvenir à leur destination définitive , les sommes qui seront le résultat de ces collectes. Il faut les croire sur parole , et ne tenir aucun compte des difficultés. On dit que bientôt d'aimables quêteuses viendront parcourir nos domiciles. Pour ce qui nous concerne , nous sommes fort touchés de la tendre sollicitude dont on paraît pénétré pour la cause des Grecs. Nous désirerions que cet intérêt fût dégagé , comme nous l'espérons , de tout autre sentiment ; qu'il ne fût pas , comme tout ce qui est engoûment , une affaire de mode , et qu'il fût aussi pur que la cause de la croix est belle et intéressante. Nous voudrions , enfin , que ceux qui semblent protéger si loin la religion de nos pères , fussent persuadés de la nécessité de l'honorer et de la soutenir dans nos propres foyers. Notre culte est celui des Grecs , nos prêtres sont chrétiens comme les leurs ; n'allons pas par une contradiction choquante professer chez nous l'intolérance fanatique des Turcs , quand nous offrons nos trésors pour conquérir la liberté religieuse des Grecs. Les autres considérations tiennent à la politique , et dès lors nous restent étrangères. Nous n'entendons envisager la question , comme nous en avons le droit , que sous les rapports moraux. Nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits les idées qui se pressaient sous notre plume.

— Mlle Georges a ouvert ses représentations , comme nous l'avons dit , le 5 avril. C'est *Jeanne d'Arc* qu'elle a voulu nous offrir d'abord. On a remarqué qu'il y avait beaucoup moins d'affluence qu'à la *Dame blanche*. Cette diminution de spectateurs vient-elle déposer contre la grande actrice , ou contre le goût de nos concitoyens ?

— Deux Journaux avaient annoncé

que la tragédie de *Léonidas* était donnée par Mlle Georges au profit des Grecs. L'affiche n'en faisait aucune mention. Il faut penser que la grande tragédienne aura envoyé , à la caisse de souscription , la totalité de la somme qui lui a été comptée pour cette représentation.

— La *Dame blanche* continue d'attirer une foule innombrable. L'astre de *Robin des bois* est désormais éclipsé. Dans quelques jours , lorsque la curiosité sera un peu satisfaite , il sera loisible aux amateurs de jouir à leur aise , et d'exprimer leur avis sur les effets délicieux de cette musique enchanteresse.

— Lagardère et sa femme ont fait , en nous quittant , une excursion dans le Forez. St-Etienne a pu jouir du talent agréable de l'actrice que nous avons vue se former sous nos yeux , et que nous regretterons long-tems. Il est inutile de dire que les couronnes et les bravos ont accompagné le couple voyageur. L'admiration des *Stéphanois* n'a pas connu de bornes. Ce n'est pas souvent , en effet , qu'il leur est donné d'avoir sous les yeux les objets de la prédilection du Parterre lyonnais.

— La cour de Toulouse n'a tenu aucun compte des explications données par le magistrat correspondant de notre *Gazette* , qui a soutenu que les Tribunaux ne devaient assister en corps qu'aux cérémonies précisément désignées dans les ordonnances et réglemens. La cour dont nous parlons a décidé qu'elle assisterait , *en corps et en robe* , aux processions solennelles du Jubilé , conformément à l'invitation de Mgr l'Archevêque. Le magistrat de la *Gazette* nous dira peut-être quels sont les réglemens que ses collègues de Toulouse ont pu enfreindre , en faisant cet acte solennel de piété.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'Avoué Curé , attaché à la cour de Nîmes , était prévenu de tapage nocturne , et d'avoir pris la qualité de membre du parquet au sujet d'une rixe qui se serait engagée dans un mauvais

lieu où il se trouvait, selon l'accusation. La chambre correctionnelle de cette cour, après avoir entendu la plaidoirie éloquente de l'avocat du prévenu, l'a solennellement acquitté. La plus légère condamnation pouvait, à raison de sa qualité, attirer sur sa tête des mesures de discipline, qui auraient eu les plus graves conséquences.

— L'abbé Desmazures, avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte, s'est fait entendre encore dans plusieurs paroisses de Marseille, où la plus grande affluence a suivi les sermons de ce savant missionnaire.

— La ville de Bologne a ressenti les effets d'un tremblement de terre. Les secousses ont duré plusieurs minutes; mais aucun dégât apparent, aucuns signes de désordre ne se sont manifestés, après l'événement, dans les rues ni dans les environs de la ville.

— L'un des vétérans de la pairie, M. Du Cayla, membre de la Chambre-Haute, est mort, à Paris, à l'âge de 80 ans. Les rangs des anciennes Familles s'éclaircissent tous les jours, et beaucoup de noms célèbres s'éteignent sans espoir.

— Un homme-squelette est venu faire pâmer d'admiration les curieux et les badauds de Paris, où il est arrivé venant de Londres. Cet homme, dans un état permanent de phthisie, et presque de dissection complète, jouit cependant de l'exercice de toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Ses os tout saillans, à peine recouverts de la peau, et son organisation qui le fait ressembler à un spectre ambulant, lui ont mérité le nom d'*Homme-squelette*.

— M^e Moret, avocat à Paris, est chargé, devant les Tribunaux de la Seine, de la défense d'une Dlle Millo, prévenue d'escroqueries nombreuses, et commises, pour la plupart, par l'abus qu'elle faisait des bontés et des faveurs de quelques personnes de la haute société. Cette femme menace, dans un factum qu'elle vient de publier, différens personnages respecta-

bles, des résultats de ses révélations. Tant d'audace doit piquer la curiosité. On veut connaître l'issue d'un drame aussi étrange. Me Moret a plaidé pour l'accusée avec une finesse de détails, et un tact exquis, auxquels on ne saurait prodiguer trop d'éloges.

TRIBUNAUX.

Le sieur *Fournier-Verneuil*, auteur de *Paris, tableau moral et politique*, a comparu avec le libraire Delaunay, éditeur de l'ouvrage devant le Tribunal correctionnel de Paris, sous la prévention d'outrages à la morale publique et religieuse, et aux bonnes mœurs. Le sieur Verneuil s'est défendu lui-même ; mais les écarts dans lesquels ils s'est jeté, et qui ont roulé principalement sur les déclamations à la mode, contre la Congrégation et les Jésuites, pouvant offrir, a dit le Tribunal, une publicité dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et même nuisible pour l'accusé, la cause a été remise à huitaine, et il a été ordonné que l'auteur serait entendu à huis-clos.

— Les plaidoiries de l'affaire des héritiers La Chalotais, contre l'*Etoile*, ont commencé. M^e Bernard, avocat de Rennes, et M^e Berryer fils, ont été entendus pour les plaignans. L'auditoire était encombré d'une foule immense qui se pressait aux portes long-tems avant leur ouverture. On y remarquait l'ancien directeur Gohier, en robe d'avocat.

VARIÉTÉS

On lit sur la façade, au-dessus de la terrasse du côté du quai de Saône, maison des anciens bains du pont de Pierre, ces mots inscrits en très-gros caractères : *Café de Neptune*. Ils sont placés immédiatement au-dessous de ceux-ci : *Indiennes et Rouenneries*. Un bon bourgeois, croyant que le limonadier, semblable à certains fonctionnaires, cumulait plusieurs emplois, entre dans la première salle, et s'adressant au garçon : Servez mon déjeuner, lui dit-il ; puis après faites-moi voir ce que vous avez de plus beau dans votre magasin. Songez que c'est pour cadeau.

— Le fameux abbé Grégoire s'est lassé du repos dans lequel il vivait. Il vient de lancer dans le monde politique et littéraire une *Histoire du mariage des prêtres*, principalement depuis 1789. Est-ce une apologie du scandale donné par quelques apostats ? Malgré les précédens bien connus de l'au-

teur, nous ne pouvons nous faire à cette idée. Serait-ce un écrit composé pour d'autres tems, et publié par *me-*
garde en 1826?

— *Le Frondeur* a consacré son N^o du premier de ce mois exclusivement aux articles *Poisson d'avril*. Il a usé largement, et un peu trop, peut-être, de la circonstance. Plus d'une nouvelle nous a fait sourire. En voici une pour échantillon : Les rues de Paris sont si propres aujourd'hui, dit *le Frondeur*, qu'on a été obligé de placer à l'entrée de chacune d'elles un écriteau portant ces mots : *Assurez vos pieds*.

ANNONCES JUDICIAIRES.

21, Mardi prochain, onze avril 1826, à huit heures du matin, il sera, sur la place des Terreaux de cette ville, procédé à la vente d'un mobilier saisi, composé de tables, chaises, commodes, secrétaires, glaces, fauteuils, 300 volumes d'ouvrages, batterie de cuisine et autres objets. Cette vente sera faite au comptant.

DUFAITRE.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 8 Avril 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4	15
Id. moyen	4	5
Id. moindre.	3	95
Seigle beau.	2	75
Id. moindre.	2	65
Orge belle.	2	10
Id. moindre.	2	
Mais.	2	80
Blé noir.	1	80
Avoine.	2	5

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 5 Avril.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22
Mars 1826.—96 f. 90 c. 95 c. 90 c. 95 c. 97 f.
96 f. 95 c. 97 f. 96 f. 50 c. 95 c. 95 c. 90 c.
Trois pour cent, 65 f. 55 c. 60 c. 55 c. 60 c. 50 c.
Action de la banque 2020 f. 2025 f. 2020 f.
Rente de Naples, 73 fr. 75 c. 65 c. 75 c. 65 c.
Emprunt royal d'Espagne 48 3/8 1/4.

Дн 6.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 fr. 97 f. 5 c. 97 f. 97 f. 10 c. 97 fr. 5 c. 10 c.

Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 65 fr. 60 c. 55 c. 65 c. 60 c. 65 c.

Annuités à 4 pour 100. J. du 22 décembre 1095 f.

Action de la banque 2025 f.

Obl. de la Ville Paris, J. de Avril 1347 f. 50 c.

Rente de Naples, 74 fr. 40 c. 35 c. 30 c.

Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 48 3/8 1/2 5/8.

Emprunt d'Haïti, J. de janv. 1826, 765 f.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Mérope. — La Fille mal gardée. — Le Mari de Tulipano.

CELESTINS.—L'Attaque du Convoi.—Aventure Lyonnaise.—Le Ballet d'incendie, ou le vieux Pauvre.